

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire rue Grand-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier, 4, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 48, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 6 JANVIER 1873

En face de ces prétentions, M. Thiers, c'est une justice à lui rendre, eut bien voulu répondre carrément, non ! — Il n'a point cru le pouvoir faire. Il aurait voulu clore immédiatement l'incident en nommant M. de Corcelles, ambassadeur; c'est la résistance de M. de Corcelles qui a empêché sa nomination qui était toute prête, de paraître à l'Officiel. Il a voulu se renseigner, il est parti pour Rome, et l'on assure que maintenant il refuse; nous l'en félicitons. — Maintenant, il est difficile de juger et de trancher la question de conduite de notre gouvernement, il faut attendre ses explications. Si les concessions que l'on paraît disposé à faire à l'Italie, sont dictées par cette politique de bascule et de compromis tant pratiquée à l'intérieur, il faut les réprouver sans hésiter; c'est une politique indigne de la France, et d'ailleurs vaine, absolument vaine.

Si l'on croit, en effet, par ces petites concessions successives, qui finissent par faire rétrograder et par abaisser la France, si l'on croit gagner l'Italie, la rendre amie et alliée de la France, c'est une chimère, une pure chimère. L'Italie unitaire existe contre la France, et tant que la Prusse sera la plus grande puissance du continent, l'Italie sera dans sa main et à sa dévotion contre nous; toutes les gentillesses que vous lui prodiguez accroîtront ses exigences et son insolence, vous ne gagnerez pas un iota de son amitié, la force présente des choses et ses méfaits en font notre ennemie mortelle. Toute illusion sur ce sujet, est pénible.

Maintenant, quel est le vrai secret des nouvelles prétentions de l'Italie? Elles semblent s'accorder avec certains indices menaçants du côté de la Prusse? N'avons-nous en face que des prétentions italiennes. Ne cachent-elles point un prétexte prussien?

On comprend combien il est difficile de s'aventurer sur ce terrain, et combien il est douloureux de sentir ainsi, dans chacune de nos difficultés, l'impitoyable poursuite du vainqueur. Comme on s'écrie volontiers, avec le Psalmiste : *Filia Babylonis misera, beatus qui retribuet tibi, retributionem tuam, quam retribuisti nobis.*

Pour la Prusse ou pour le Pape?

Nous lisons dans le *Journal de Paris* : On sait qu'un conflit d'une gravité exceptionnelle vient d'éclater entre la cour du Vatican et la cour de Berlin, entre le Pape et M. de Bismark. Le lieutenant d'infanterie qui remplissait auprès du Saint-Père les fonctions d'envoyé prussien a été brusquement rappelé à Berlin : la rupture est complète.

Pour qui croyez-vous que la presse démocratique française ait jugé à propos de prendre part dans cette circonstance : pour la cour du Vatican, ou pour la cour de Berlin? pour la puissance qui vient d'humilier la France dans une grande guerre, qui nous a enlevé deux provinces et cinq milliards, qui

occupe encore trois de nos départements, et qui fait peser sur nos malheureux compatriotes d'Alsace et de Lorraine un joug de fer? ou bien pour le vieillard impuissant et respecté, vaincu aujourd'hui comme nous et en même temps que nous, souverain sans Etats et pontife dépourvu qui, oubliant sa détresse personnelle, n'a jamais eu que des paroles de compassion pour les malheurs de la France?

Eh bien, c'est contre le Pape et pour M. de Bismark que la presse démocratique française, avec son intelligence et son patriotisme habituels, s'est prononcée. C'est pour la Prusse et pour M. de Bismark qu'elle fait encore cette fois campagne.

Quelle opinion qu'on pût avoir de la société intellectuelle de cette partie de la presse française, la chose pouvait paraître incroyable. Et cependant cela est; cette chose inqualifiable existe. Il y a encore aujourd'hui, après toutes nos pertes, après le bombardement de nos villes, des journalistes français qui trouvent en eux-mêmes assez peu de fierté et assez peu de patriotisme pour applaudir aux entreprises de M. de Bismark et pour s'en faire les complices.

Nous appelons toute l'attention du public sur l'extrait ci-joint tiré du *Times*, lequel ne passe pas pour aimer l'Eglise et la France. Il s'agit de l'incident de M. de Bourgoing :

« Considérant la force du sentiment catholique en ce pays, et la manière dont il se mêle à la politique, cette question est l'une de celles que M. Thiers aurait eu avantage à éviter. Il est inutile de dire, d'une part, que les journaux cléricaux attaquent M. Fournier, et la presse libérale, M. de Bourgoing; et, d'autre part, il est également inutile de remarquer que si des raisons politiques rendent désirable le maintien de bonnes relations avec l'Italie, il est vital pour la politique de la France de ne pas offenser le Pape ou de faire quoique ce soit qui puisse aliéner les sympathies des catholiques romains d'Europe, au moment où ils les ont entièrement retirées à l'Allemagne. »

vernement; ils encensent M. Thiers, le flattent, l'exaltent, le plaignent même; mais, malgré leurs efforts et leurs simagrées, leur inquiétude est visible. Encore un peu de patience, d'énergie calme, de conduite politique et l'Assemblée aura repris sa juste influence dans les affaires du pays et le radicalisme sera démasqué.

La presse révolutionnaire

ET M. DE SAINTTHORENT.

Quelques électeurs conseillers municipaux de la commune de Boussac se sont avisés dernièrement d'écrire à M. de Saintthorent, député de la Creuse, pour lui enjoindre d'avoir à donner sa démission, attendu qu'ils étaient mécontents de ses votes dans les récents débats de l'Assemblée nationale.

M. de Saintthorent est un franc catholique et un vaillant soldat, qui a passé sa vie au service de son pays. Il a répondu à ces radicaux outrecuidants, en quelques mots très nets et très dignes : « Je ne reçois de mandat impératif de personne. Je ne relève que de Dieu et de ma conscience. » Cette réponse courte et bonne a ému étrangement toute la presse révolutionnaire. Dans tous les journaux du parti, du plus petit au plus grand, on a poussé des cris à sauver le Capitole.

Dieu et ma conscience sont des mots si obscurs pour eux, qu'ils ont unanimement déclaré ne point comprendre.

« Eh quoi! disent-ils, M. de Saintthorent ne relève-t-il pas aussi de ses électeurs? »

Bonnes gens, qui vous mettez martel en tête! Sachez donc qu'un honnête homme qui a reçu de ses concitoyens le mandat de les représenter et de résoudre au mieux les intérêts du pays, et selon sa conscience, les questions politiques et administratives, n'est point tenu de suivre la mobilité de l'opinion publique, et encore moins d'obéir à ceux qui parlent abusivement en son nom.

Ceux qui réclament à M. de Saintthorent sa démission, ont-ils voté pour lui en février 1871?

Parlent-ils au nom de la majorité des électeurs qui l'ont élu?

Assurément non!

De quel droit alors lui font-ils cette impertinente sommation?

Ce qui donne à cet incident une certaine importance, c'est l'ensemble, c'est le zèle scandaleux avec lesquels la presse radicale et officieuse, de toutes nuances et de tous degrés, a cru devoir grossir de ses clameurs la voix des électeurs de Boussac, qui, certes, ne pensaient pas devoir occuper à ce point les cent bouches de la Renommée.

Nous avons vu le *Journal des Débats* lui-même, faire chorus dans ce grossier concert. Nous avouons en avoir été encore surpris; si multipliées que soient les preuves de l'esprit révolutionnaire et des tristes déviations de cette feuille, nous aurions cru faire injure au *Journal des Débats*, en le mettant dans les rangs où il se fourre.

La seconde sous-commission des rentes.

On nous écrit de Versailles, 4 janvier :

La seconde sous-commission a tenu hier une longue séance.

Elle a entendu M. Louis Passy, auteur d'un amendement constitutionnel dont les dispositions peuvent se résumer en 2 mots.

L'Assemblée nationale actuelle est divisée en 2 sections. La section de vote comprend les 2/3 de ses membres, la section de révision ou de contrôle, l'autre tiers. Chaque section délibère séparément. En cas de désaccord, les 2 sections se réunissent en Assemblée Nationale. Le Président n'est responsable que devant l'Assemblée. Les 2 sections renouvelées par un mode d'élection différent, en vertu d'une loi spéciale, seraient ultérieurement transformées en 2 chambres. Le projet a été longuement exposé par M. Passy, et écouté avec attention.

Plusieurs membres de la Commission ont fait observer que l'amendement de M. Passy ne résolvait pas les difficultés de la situation et n'évitait pas les chances de conflits, puisque une loi pouvait être adoptée par les 2 sections et repoussée par le gouvernement; il est même à présumer que le pouvoir exécutif actuel serait peu satisfait des dispositions du projet. Un des membres de la Commission a résumé la discussion en disant que l'on cherchera vainement la solution désirée en dehors des principes du gouvernement parlementaire. On l'on fera du président de la République un simple chef de cabinet responsable comme ses ministres et tombant avec eux, ou l'on rendra le président de la République irresponsable, sauf les cas de forfaiture, et ses ministres seuls seront responsables.

La sous-commission n'a point pris de résolution et s'est ajournée à mardi prochain, après avoir mis à son ordre du jour, les 2 questions : — Y a-t-il lieu de créer une seconde Chambre? — Quand doit-elle commencer de fonctionner? »

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 4 janvier.

A la réception de M. Thiers, hier soir, les visiteurs ont remarqué qu'au moment de l'arrivée du Nonce, Mgr. Chigi, il a été conduit sur un canapé par le président et ils ont eu un entretien qui n'a pas duré moins d'une demi-heure. M. Thiers parlait beaucoup, comme toujours; le nonce écoutait, en souriant parfois, mais ayant l'air préoccupé. Il était évidemment question de l'incident relatif au comte de Bourgoing.

S'il est vrai, comme le fait pressentir l'Agence Havas, que M. de Corcelles refuse décidément de remplacer M. de Bourgoing, c'est que la légèreté de MM. Thiers et de Remusat aurait encore plus compromis notre situation à Rome qu'on ne le pensait. M. de Corcelles sera en mesure de donner à l'Assemblée des explications catégoriques. On annonce que c'est Mgr. Dupanloup qui serait char-

Mais en même temps, comme on sait être patient en Italie, on s'est bien gardé de demander tout de suite, au gouvernement français, ce qu'on désire. Ainsi, on sait bien attendre encore pour réclamer Nice; mais il faut que cette ennuyeuse frégate disparaisse et que pour commencer, elle cesse d'être mise, si ostensiblement, à la disposition du Pape.

Le cabinet italien veut bien compatir aux embarras et aux difficultés que crée à notre gouvernement une droite ultramontaine, mais il faut cependant faire un pas; par exemple, le gouvernement italien ne peut point traiter, avec l'ambassadeur près le Pape, de certaines questions de police, d'édilité relatives aux établissements que la France possède à Rome; que la tutelle de ces établissements soit transférée à M. Fournier, et les choses iront tout droit.